



## PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES - UN GLOBAL COMPACT 2014



DROITS DE L'HOMME

CONDITIONS DE TRAVAIL

ENVIRONNEMENT

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (RSE)



MIGUÉRÈS MOULIN

Association d'Avocats - AARPI

# SOMMAIRE

L'ENGAGEMENT DU CEO .....	2
PARTAGE DE LA RÉUSSITE .....	4
PARTAGE DU SAVOIR-FAIRE.....	6
PARTAGE DU CHANGEMENT .....	7
NOS VALEURS .....	8
NOS ACTIONS .....	9
<i>DROITS DE L'HOMME</i> .....	10
<i>CONDITIONS DE TRAVAIL</i> .....	11
<i>ENVIRONNEMENT</i> .....	12
<i>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</i> .....	14
<i>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (RSE)</i> .....	15
<b>INDICATEURS POUR 2014-2015</b> .....	18
<b>ANNEXES</b> .....	19

# L'ENGAGEMENT DU CEO<sup>1</sup>

Le 6 avril 2012, l'AARPI Miguérès Moulin avait l'honneur de confirmer à l'Honorable Secrétaire général, son soutien aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Aujourd'hui, en ce **11 décembre 2014**, nous sommes confiants que ces 10 principes ont été intégrés dans nos méthodes de réflexion et de travail. Depuis la création de notre cabinet, la richesse de notre cœur de métier - qui s'exprime avec la représentation, le conseil et la défense des droits - s'articule autour du professionnalisme de nos équipes et du dévouement envers nos clients, pour leur apporter les solutions adéquates et innovantes qu'ils sont en droit d'attendre. Notre engagement collectif dans la démarche du Global Compact nous a conduits à inclure dans nos objectifs les éléments suivants :

## **DU POINT DE VUE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE :**

- Agir dans le respect de nos obligations éthiques et réglementaires dans le cadre de l'amélioration continue et de notre système de management,
- Réduire les risques professionnels et déployer une pratique du dialogue de façon holistique,
- Promouvoir la santé et le bien-être au travail dans les pratiques de management,
- Recruter en incluant les principes de promotion de la Diversité,
- Sensibiliser et former nos collaborateurs et notre personnel à la responsabilité sociétale (RSE),
- Soutenir les actions ou œuvres sociales et humanitaires.

## **DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT :**

- Promouvoir la valorisation et le recyclage de nos déchets,
- Inclure dans le développement d'affaires les solutions réduisant les impacts sur l'environnement par le biais des nouvelles technologies,
- Optimiser notre consommation d'énergie.

<sup>1</sup> Voir Annexe 1

## DU POINT DE VUE DE LA QUALITÉ ET DU PRINCIPE D'AMÉLIORATION CONTINUE :

- Rationnaliser et standardiser les meilleures pratiques, en les faisant évoluer positivement contre la force de l'habitude et de l'inertie,
- Entretenir des relations durables avec les parties-prenantes de nos territoires,
- Faire de la relation-clients une préoccupation constante de notre cabinet,
- S'appuyer sur les bonnes pratiques et sur la rigueur du code de déontologie des avocats pour animer notre pôle gouvernance et pour former nos équipes,
- Proposer le meilleur service en créant de la valeur ajoutée à nos clients.

Aussi, l'AARPI Miguérès Moulin s'appuie sur l'épanouissement des acteurs de notre développement en mettant la personne humaine au centre de nos préoccupations. Notre engagement au Pacte Mondial des Nations Unies se veut développement durable de notre projet d'entreprise, d'adhésion à ces valeurs que nous défendons et pour lesquelles je m'engage personnellement, tant pour notre Cabinet que pour l'ensemble de nos collaborateurs et partenaires. Aussi, tout un chacun se voit invité, avec ce rapport, à s'enquérir des pratiques de l'AARPI Miguérès Moulin.

Très bonne lecture.

Emmanuel Moulin - CEO

# PARTAGE DE LA RÉUSSITE



Me Emmanuel Moulin, CEO

Succès et surtout valorisation de la réussite motivent notre action au quotidien. Au sein de notre cabinet, nos recommandations se focalisent sur le respect de la compétence et la reconnaissance du responsable qui la détient ainsi que de ses collaborateurs. Cette dynamique de confiance et de motivation fait partie de la culture de notre organisation. Cette pratique garantit, pour ainsi dire, la crédibilité de notre volonté d'agir en cohérence avec notre socle de valeurs et celui de notre mode de gouvernance.

Aussi, un système de gratification financière d'intéressement et de participation de nos collaborateurs est utilisé pour encourager l'apport d'affaires et la performance dans la gestion des dossiers délégués tout en sensibilisant aux enjeux du Développement Durable.

*A ce titre, cette dernière année a été consacrée à la sensibilisation de nos collaborateurs et partenaires au fait de s'impliquer dans la redistribution des richesses par la contribution dans les causes sociales.*

Deux fois par an, il est offert un repas pour la cohésion du groupe. Animé par l'exécutif du Cabinet, il s'agit de moments conviviaux d'échange et de partage entre collaborateurs. Chacun peut ainsi ensuite échanger librement sans hiérarchie. C'est aussi une occasion de rappeler l'adhésion du Cabinet au Pacte Mondial des Nations Unies – UN Global Compact.

*A ce titre, ce Pacte a été largement relayé, au travers de notre politique de communication via notre site Internet et notre réseau d'affaires, lors de nos réunions et participations dans divers réseaux d'informations.*

Le partage de la réussite bénéficie également aux acteurs sociaux. En effet, avec sa vocation d'entreprise citoyenne, notre cabinet accompagne également certaines initiatives de réinsertion sociale et humanitaires.

Il s'agit de :

- L'accompagnement d'un centre de réinsertion de jeunes en difficulté géré par l'association « La Maison Bleue » en territoire Caraïbe,
- Le soutien financier de l'ONG PLAC 21 (accréditée par le Conseil économique et social des Nations Unies) dans ses actions humanitaires et de promotion du Développement Durable.

Ce partage des richesses internes de l'organisation ne serait possible sans la création de valeur ajoutée inhérente au métier d'avocat, en suivant des fondamentaux qui trouvent leur inspiration dans quatre valeurs premières (Voir page 8).

# PARTAGE DU SAVOIR-FAIRE



Me Mohamed Benkhalifa, CAO

L’AARPI Miguérès Moulin s’est adjoint les compétences du Dr. Mohamed Benkhalifa, PhD. Membre des Barreaux de Paris et du Québec. À Montréal, coach, médiateur accrédité, il est président du Cabinet MBC Inc. spécialisé en gestion des conflits, droit et stratégies de Développement Durable. Il détient aussi une expertise reconnue sur le plan international et auprès des Nations Unies, notamment sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Conférencier, ses nombreuses publications se vouant au Droit international de l’Environnement et au Développement Durable, il est l’auteur de l’ouvrage : *« Le Développement Durable face au nouveau désordre mondial : Réflexions autour des pratiques et enjeux de la diplomatie environnementale ».*

**Il est notre responsable (CAO) du département « RSE - Développement Durable ».**

Le Département « RSE - Développement Durable » est spécialisé dans les processus de communications politiques, le management de changement, la gestion de la performance et des talents, les plans de développement stratégique et de formation.

Et ce, pour l’aide à la décision stratégique et l’implémentation des principaux référentiels en cohérence avec la démarche « Responsabilité sociétale (RSE) – Développement Durable » (Normes ISO 26000, 14000, 9000, ITIL, COBIT, United Nations Global Compact, Agenda 21 Local...).

L’AARPI Miguérès Moulin a créé ce département spécifique pour le Développement Durable afin d’accompagner, par le partage de notre savoir-faire en la matière, ses clients dans une démarche cadrée et ainsi répondre aux perspectives d’un territoire ou d’une organisation de façon innovante. Cette action est une première du genre dans un Cabinet d’avocat parisien.

Ainsi, la vision de notre cabinet se veut transversale. Outre l’aspect tant budgétaire que réglementaire, la pratique juridique y afférente s’appuie, entre autres, sur les conditions de travail, le droit des personnes et des biens, le droit des obligations, le droit des affaires ou encore le droit de l’environnement.

# PARTAGE DU CHANGEMENT



Me Valérie Bensoussan

Léon Tolstoï, le fameux auteur russe a écrit: « *Hélas ! Tout le monde veut changer l'humanité, mais personne ne veut se changer soi-même* »

C'est dans ce cadre que l'AARPI Miguérès Moulin a nommé Me Valérie Bensoussan **Leader du Changement / Change Leader** pour la période 2013-2015. En effet, nous avons la conviction que pour participer à un changement global nous devons tout d'abord changer nous-même.

Me Bensoussan a relevé ce challenge avec la compréhension qu'il est difficile pour une entreprise de changer si ses membres ne changent pas. Elle est donc chargée de la communication interne et de mobiliser les équipes afin qu'il y ait une implication réelle de tous nos collaborateurs dans les actions entreprises par notre Cabinet.

## La mission du **Leader du Changement** :

- Identifier les actions à entreprendre pour évoluer en tant qu'entreprise,
- Diffuser l'information à toutes les parties prenantes et obtenir leur engagement,
- Partager les bonnes pratiques,
- Mesurer les effets des différentes actions,
- Communiquer les résultats en interne.

Aussi, nous sommes désireux de contribuer à l'effort mondial, et par la même supporter le renforcement des actions d'appui à l'entrepreneuriat et à l'aide à la création d'entreprises. Et ce, loin de faire de l'assistantat, nous encourageons, in fine, l'empowerment et le management du changement. Avec ce véritable processus d'autonomisation en tête, notre Cabinet, offre des services adaptés aux réalités des jeunes qui sont déterminés à entreprendre, afin de leur donner accès à l'opportunité de s'ouvrir au monde des affaires ou/et de renforcer l'innovation sociale, le développement de l'emploi autonome ou encore la création de micros et petites entreprises. (**Cf. produit du cabinet intitulé « Young Talent Pack »**).

# NOS VALEURS

## L'EXCELLENCE

Notre cabinet tient pour essentielles l'excellence de ses binômes associés/collaborateurs, ainsi que la pertinence de ses avis et la qualité des relations avec ses clients. Ainsi, ses avocats sont tous des spécialistes dans leurs domaines respectifs et confrontent leurs jugements au sein d'équipes pluridisciplinaires dirigées par des associés expérimentés. C'est ainsi que notre cabinet s'efforce de réaliser les objectifs fixés par ses clients et leur apporte toujours un service efficace.

## UNE RELATION CLIENT UNIQUE

La formation académique de ses membres, leur multiculturalisme, la pratique de nombreuses langues étrangères ainsi que la dimension «boutique» de notre cabinet, ont contribué, de longue date, à l'établissement de relations de confiance et de confort uniques. Elles sont l'essence même du cabinet. Le soin apporté à son organisation et son administration assure chaque client d'une communication ouverte, fluide et strictement confidentielle.

## TRANSVERSALITÉ ET TRAVAIL D'ÉQUIPE

Notre cabinet exerce de façon habituelle son activité de conseil dans les principaux domaines du droit des affaires. Cette pratique s'exerce également devant les juridictions françaises ou encore devant les principaux centres internationaux d'arbitrage, qu'il s'agisse par exemple de la Chambre de Commerce Internationale ou du Tribunal Arbitral du Sport. Ce large panel de compétences assure chaque client d'un règlement d'ensemble de ses problématiques opérationnelles, juridiques et judiciaires. A cet effet, en outre, notre cabinet collabore de manière sélective avec un panel d'experts comptables, de commissaires aux comptes, de notaires, de formalistes, d'agents de marques et brevets, d'experts immobiliers ou de professeurs des facultés dont l'expertise reconnue est mise au service de nos clients de façon privilégiée.

## PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES / UN GLOBAL COMPACT

Dans un monde en quête de développement durable et de diversité, notre cabinet adhère au Pacte Mondial des Nations Unies / UN Global Compact, une initiative de l'Organisation des Nations-Unies lancée en 1999 au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, par son ancien Secrétaire général Kofi Annan. En soutenant le Pacte Mondial des Nations Unies / UN Global Compact, le cabinet Miguérès Moulin applique dans sa sphère d'influence les 10 valeurs fondamentales défendues par ce pacte, notamment dans les domaines des droits de l'homme, des conditions de travail, de l'environnement ou encore de la lutte contre la corruption.

# NOS ACTIONS

## DROITS DE L'HOMME

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;

Principe 2: À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe 4: L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe 5: L'abolition effective du travail des enfants ;

Principe 6: L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

## ENVIRONNEMENT

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe 8: À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

Principe 9: À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

## RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (RSE)

Cette pratique qui n'est pas formellement contraignante, touche tous les secteurs et toutes les entreprises, collectivités, administrations et organisations, toutes confrontées à la forte complexité des systèmes de gouvernance éthique.

Cette démarche holistique s'articule autour de **7 questions centrales** :

*1. La gouvernance de l'organisation, 2. Les droits de l'Homme, 3. Les relations et conditions de travail, 4. L'environnement, 5. La loyauté des pratiques, 6. Les questions relatives aux consommateurs, 7. Les communautés et le développement local.*

# DROITS DE L'HOMME

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;

Principe 2: À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

## OBJECTIFS

## RÉSULTATS OBTENUS OU ATTENDUS

Promotion auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'adhésion du Cabinet au «Pacte Mondial des Nations Unies - UN Global Compact».

Suite au succès de sensibilisation, au cours de la première année, nous poursuivons nos efforts de formation via le site Internet, quant à notre adhésion au «Pacte Mondial des Nations Unies - UN Global Compact», de 100% de nos nouveaux clients, collaborateurs et stagiaires.



Création déjà effective de notre Département « RSE-Développement Durable ». Sensibilisation de cinq communes pour mise en place de leur Agenda 21. Dans le cadre de notre adhésion au réseau mondial ABL, nous souhaitons familiariser nos partenaires internationaux au UN Global Compact.

Soutien des organisations non gouvernementales (ONG) accréditées ou pas auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, œuvrant pour la promotion des Droits de la Personne et du Développement Durable.

Participations à diverses actions en 2013 en Dominique, Surinam et Haïti. Le cabinet prépare un Workshop à Hanoi, Vietnam, pour le printemps 2015 destiné aux jeunes avec l'ONG Planète Action 21. Dons divers à : Petits Amis d'Haïti et Planète Action 21



Égalité des chances et Féminisation des postes salariés.

Le taux 50/50 pour l'égalité des chances et la féminisation pour les postes salariés est largement atteint.



# CONDITIONS DE TRAVAIL

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe 4: L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe 5: L'abolition effective du travail des enfants ;

Principe 6: L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

## OBJECTIFS

L'application stricte de la loi française pour les conditions de travail est notre fil conducteur. En outre le Code de déontologie de notre profession est appliqué rigoureusement. Nous y veillons tout particulièrement, conformément aux obligations en la matière.

Entretien et prise en compte des retours des collaborateurs aux fins de satisfaction interne.

Notre Cabinet a poursuivi son recrutement vers les jeunes avocats issus de la diversité en proposant deux stages pour deux jeunes talents :

Implémentation du « baromètre de satisfaction interne (social) ».

Optimisation des postes de travail pour réduire la pénibilité.

## RÉSULTATS OBTENUS OU ATTENDUS

Aucun conflit social en 2013 en conformité aux obligations en la matière.

La mise en place du système de recueil des données est terminée, nous sommes en phase de collecte des données, suite à leur analyse les résultats seront publiés dans le prochain rapport.

1. Une étudiante du Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA) originaire de Roumanie,
2. Une étudiante de l'Institut d'Études Judiciaires (IEJ) originaire de Tunisie.

Il s'agit d'une enquête annuelle faite anonymement auprès de l'ensemble des collaborateurs pour évaluer leur perception de l'entreprise et de son management.

Avec l'aide du Centre de médecine du travail (CIAMT) nous nous engageons dans une démarche d'amélioration des conditions de travail des salariés.



# ENVIRONNEMENT

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe 8: A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe 9: A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## OBJECTIFS

## RÉSULTATS OBTENUS OU ATTENDUS

Investissement dans l'acquisition de matériels et de pratiques aux fins d'utilisation pour le recyclage de nos déchets.

Nous avons conclu un contrat avec la société Shred-it pour la récupération et le traitement de nos déchets papier. En partenariat avec La Poste et la société Nespresso, nous avons mis en place le recyclage des capsules de café Nespresso en décembre 2014. Nous sensibilisons les membres du cabinet au recyclage de certains consommables particulièrement polluant tels que les piles et ampoules électriques. Aussi 100% des consommables de photocopieurs et imprimantes sont renvoyés chez le fournisseur pour recyclage à travers le programme Ecobox de Xerox.



Note d'information dans les courriels sensibilisant les clients à réduire leur empreinte écologique.

Depuis Octobre 2013, 100% de nos courriels sensibilisent à la réduction de l'empreinte écologique. En 2014, 100 % de nos courriels, supports de communications, émanant du Secrétariat sensibilisent de façon généralisée à la réduction de l'empreinte écologique et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).



Achat de produits optimisant la consommation d'énergie.

Depuis Octobre 2013, 100% des ampoules défectueuses pour l'éclairage de nos locaux sont remplacées en réduisant l'empreinte écologique aux fins d'optimiser la consommation d'énergie.



# ENVIRONNEMENT...

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe 8: A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

Principe 9: A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

## OBJECTIFS

## RÉSULTATS OBTENUS OU ATTENDUS

Réduire l'empreinte écologique

Achat de fournitures de bureau chez les commerces en proximité du cabinet afin de réduire les utilisations de moyens de transports pour les livraisons.



Orienter les communications internes au Cabinet vers le digital et réduire les supports papier

Pendant l'année 2014 nous avons changé l'accès aux actualités juridiques au sein du cabinet. Auparavant les revues étaient accessibles en format papier. A partir de cette année, les revues sont scannées et envoyées par courriel à tous les membres de l'équipe.



Sensibilisation générale des membres du Cabinet et de tous les salariés

Tous les membres de l'équipe sont encouragés à :

- Réutiliser les côtés vierges des papiers usagers,
- Faire des photocopies recto/verso,
- Éteindre les appareils électroniques et les lumières,
- Utiliser des tasses et verres personnels,
- Utiliser de la vaisselle réutilisable pour les clients.



Promouvoir une plus grande responsabilité et optimiser la gestion de l'environnement

- Entreprendre les démarches auprès du gestionnaire de nos bureaux pour la mise en place de tri sélectif des déchets
- Mettre en place une fontaine à eau pour éviter le transport de bonbonnes en plastique et fournir à chaque membre de l'équipe des gourdes individuelles et personnalisées afin d'économiser l'utilisation moyenne de 675 gobelets par an et par employé
- Remplacer le papier classique par du papier recyclé
- Remplacer les bons de livraison et les factures papier par des e-factures et des bons de livraison électroniques
- S'engager dans la lutte contre la surconsommation et encourager l'impression recto/verso.



# LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

## OBJECTIFS

Promotion auprès de nos clients, fournisseurs et partenaires évoluant dans notre environnement d'affaires, du « UN Global Compact » et du principe de lutte contre la corruption.

Application du Code de déontologie de notre profession en la matière.

## RÉSULTATS OBTENUS OU ATTENDUS

Information par voie d'affichage et sensibilisation déjà effective, via le site Internet, quant à notre adhésion au «UN Global Compact», de 100% de nos nouveaux clients, collaborateurs et stagiaires.

100 % de notre comptabilité est en conformité scrupuleuse avec les règles comptables locales ainsi que les obligations fiscales dans l'enregistrement de tous les flux financiers.



# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (RSE)

Cette pratique qui n'est pas formellement contraignante, touche tous les secteurs et toutes les entreprises, collectivités, administrations et organisations, toutes confrontées à la forte complexité des systèmes de gouvernance éthique. Cette démarche holistique s'articule autour de **7 questions centrales** :  
*1. La gouvernance de l'organisation, 2. Les droits de l'Homme, 3. Les relations et conditions de travail, 4. L'environnement, 5. La loyauté des pratiques, 6. Les questions relatives aux consommateurs, 7. Les communautés et le développement local.*

## OBJECTIFS

Notre Cabinet a poursuivi son soutien aux actions de mécénat :

Notre Cabinet entend également poursuivre ses actions en faveur de la société civile.

Dans le cadre de son adhésion au réseau mondial Alliance of Business Lawyers (ABL), notre Cabinet entend poursuivre son entreprise pour la promotion des investissements respectueux du Développement Durable dans les pays émergents.

## RÉSULTATS OBTENUS OU ATTENDUS

Sponsor annuel du Concours international d'arbitrage organisé par l'université de droit de Montpellier.

Ce concours international d'arbitrage regroupe des équipes d'étudiants en droit de facultés françaises et étrangères, lesquels participent devant un panel d'arbitres professionnels pendant plusieurs jours. La finale désigne le vainqueur du concours qui reçoit une bourse en récompense.

En partenariat étroit avec l'ONG Planète Action 21 accréditée auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC), nous préparons activement l'organisation d'un Workshop qui se tiendra à Hanoi en mars 2015, sur l'éducation et l'impact sur le développement économique des territoires. Et ce, dans le cadre de la préparation par l'ONG Planète Action 21 de son Congrès International Millenium Event «L'Évènement Millénaire - Objectifs Développement Durable (ODD)» ([CIME 2012-2017](#)), à Genève autour de la thématique :

« L'Alliance entre Territoires, Cultures et Jeunesse au service de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des Nations Unies ».

Ainsi, lors de la dernière réunion de l'ABL à Washington, en novembre 2014, notre CEO, Senior Partner, est intervenu en ce sens. Pour la prochaine réunion à de Stockholm au printemps 2015, il sera proposé la création d'un Business Unit dédié au Développement Durable et à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Ce Business Unit, unique en son genre dans le milieu des avocats internationaux, sera confié à un cabinet membre du réseau reconnu pour son leadership en la matière.

En outre, nous entendons poursuivre notre promotion, auprès des cabinets membres de ce réseau mondial, pour l'adhésion de ceux-ci aux valeurs du Pacte Mondial des Nations Unies. Ainsi que la promotion des principes insérés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et de ses Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Enfin, lors de la réunion précitée de l'ABL à Stockholm au printemps 2015, il est prévu l'intervention d'une série de « Keynote speakers », grands témoins, sur les enjeux et stratégies du développement durable qui font nécessité.



# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (RSE)...

## Le Young Talent Pack : *l'innovation*

### OBJECTIFS

Soutenir l'entrepreneuriat actif, ainsi que le développement d'entreprises pour faire émerger des acteurs de développement animés par les connaissances, les comportements et les bonnes pratiques qui créent de la richesse économique, de l'emploi productif et du développement responsable et solidaire.

Articuler notre responsabilité sociétale autour du développement d'habiletés entrepreneuriales, l'emploi autonome, l'émergence d'entreprises, la promotion de l'initiative et la reconnaissance des talents par le soutien à la création dans les zones en difficulté.

### RÉSULTATS OBTENUS OU ATTENDUS

Notre Cabinet, en s'appuyant sur le principe du Pro Bono, a lancé en 2014, « **Le Young Talent Pack** », une offre de services à coût réduit, s'adressant, en **zone pilote**, aux jeunes étudiants des écoles de commerce.

Cette offre permet à chaque étudiant déterminé à se lancer en affaires, de recourir aux services pleins de notre Cabinet pour un coût forfaitaire réduit. Cette offre se veut, dans un premier temps, un outil facilitant le lien entre les jeunes entrepreneurs et l'expertise des avocats, en la matière. Il s'agit non seulement des conseils de base, mais également d'un accompagnement sur des sujets techniques plus complexes et de la rédaction d'actes juridiques légaux.

« **Le Young Talent Pack** » se veut une action positive facilitant un accès démocratique et solidaire aux conseils juridiques liés à la création d'entreprises. C'est un projet-pilote qui, une fois modélisé, aura pour but de s'ouvrir aux milieux en besoin de développement et notamment dans les zones défavorisées en termes d'emploi.

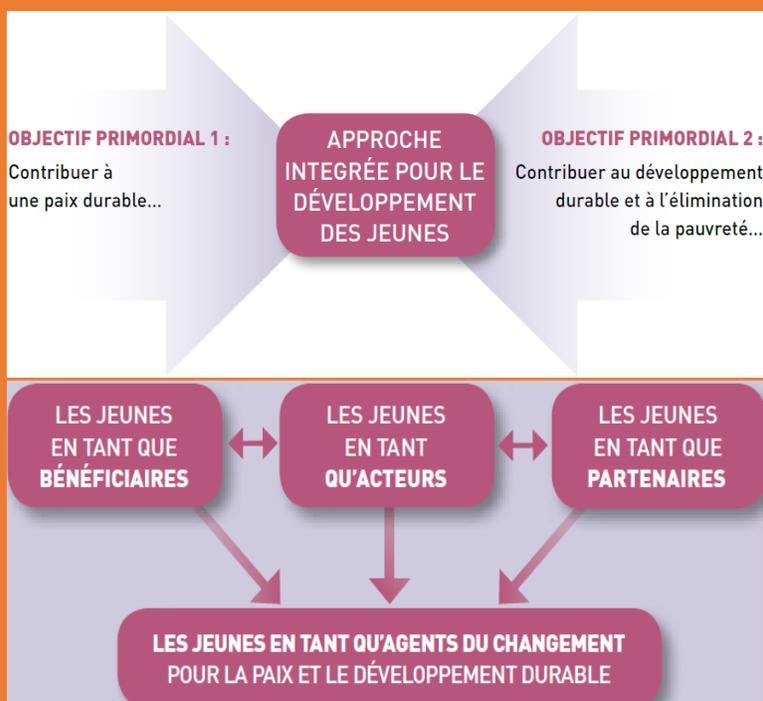


# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (RSE)...

## Le Young Talent Pack : *la philosophie*

Miguérès-Moulin est conscient, fort de la participation active de son département « Développement Durable – RSE » aux travaux des Nations Unies,<sup>2</sup> que l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes, au niveau mondial, relève de la première importance.

Aussi, il n'échappe pas à l'analyse de nos experts qu'aujourd'hui avoir un niveau d'éducation satisfaisant pour un jeune n'est plus une garantie pour trouver un emploi décent. Nous savons également que la réalité nous rappelle que les jeunes de 18 à 35 ans sont, en effet, tout particulièrement touchés par un taux de chômage et de sous-emploi croissant. Aussi, face à ce défi, notre politique de Développement Durable nous rend responsable. C'est sur cette philosophie que repose « **Le Young Talent Pack** ».



<sup>2</sup> Forum mondial "Compétences pour le travail et la vie post-2015", organisé par le Centre international UNESCO-UNEVOC pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Du 14 au 16 octobre 2014, plus de 200 délégués de 65 États membres de l'UNESCO, dont 67 participants de 62 Centres UNEVOC, se sont réunis au Campus des Nations Unies à Bonn, Allemagne, pour discuter du rôle des compétences techniques et professionnelles face à deux grands défis mondiaux figurant sur l'agenda du développement post-2015: assurer l'employabilité des jeunes et parvenir à un développement durable. <http://www.unevoc.unesco.org> - Voir également rapport « Engager la jeunesse pour la paix et le Développement Durable : Quel rôle pour l'UNESCO en 2014-2021 ? » - <http://goo.gl/ZexCWg>

# INDICATEURS POUR 2014-2015

Suite à notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies en mi-2012, nous avons mis en place un système d'évaluation généralisé des performances pour la mesure des résultats pour 2014-2015. Aussi, après avoir mis en place un certain nombre de systèmes qui nous permettent de mesurer l'impact de nos actions sur les indicateurs d'évaluation, nous espérons pouvoir entreprendre diverses activités en 2015.

*Mise en place d'outils de pilotages simples et pratiques sont en permanence développés au sein de notre cabinet permettant d'assurer un management efficient tant collectif qu'individuel.*

## Il s'agit concrètement :

- De formats électroniques d'invitation et suivi de réunion permettant d'implémenter avec précision le suivi de toutes les décisions sans qu'aucune ne puissent être « oubliée » ou négligée,
- Amélioration de l'application du principe du « **droit à l'erreur** », une des valeurs promues au sein du Cabinet pour stimuler et surtout permettre initiatives et innovations.

*Meilleure implication des équipes dans la stimulation de la force de proposition qui représente un enjeu que nous soutiendrons.*

## Il s'agit notamment :

- De déployer une méthode inspirée de l'ISO 26000, dont la vocation est de proposer des améliorations génératrices de performances. En exprimant des idées sur des sujets aussi divers que l'ergonomie, la gestion des dossiers, l'optimisation logistique...,
- Introduction des « Fiches de Proposition de Progrès » (Annexe 2) qui sont mises à disposition de l'ensemble des parties prenantes du Cabinet et qui ont déjà conduit à un engagement avec le Centre de médecine du travail et à la mise en place de méthodes de recyclage d'ampoules et de piles.

*Meilleure politique de Formation.*

## Il s'agit d'un enjeu majeur :

- tant de performance de l'organisation que de l'épanouissement des personnes. Pour 2014-2015, notre organisation se fixe comme objectif d'investir au-delà de l'obligation légale en budget formation pour atteindre le niveau des 2/3 des salariés bénéficiant au minimum d'une formation par an. Cette volonté s'articule autour d'objectifs ayant pour axe l'ouverture de niche de marché et de développement des affaires dans les métiers en lien avec le Développement Durable. **Chacune des formations sera intégrée dans un plan global et fera l'objet d'une évaluation spécifique.**

# ANNEXES

## ANNEXE 1



Luc Miguérès  
Emmanuel Moulin  
Valérie Bensoussan  
Budes-Hilalre de La Roche  
Guilhem Affre

Paola Garnier \*  
Bertrand Verdier  
Mohamed Benkhalifa \*  
Daniel Malnguy \*  
Yves Miguérès \*  
Akiko Nagasawa  
Natali Aleksic  
Martin Valluis  
Anaëlle Bund

Paris, le jeudi 11 décembre 2014

45 Avenue Montaigne  
75008 Paris  
Tel. +33 (0) 1 72 00 23 72  
Fax +33 (0) 1 72 00 23 73  
cabinet@mmlaw.fr  
www.mmlaw.fr

\* Barreaux de Milan et de Paris (Dr. SNT/Ce)  
\* Responsable du Département "Responsabilité  
Sociétale des Entreprises (RSE) & Développement  
Durable" - Ancien au Barreau de Montreal  
\* Professeur Agrégé des Facultés de Droit  
\* Maître de Conférences Associé (Paris-Sud 11)

### L'ENGAGEMENT DU CEO

Le 6 avril 2012, l'AARPI Miguérès Moulin avait l'honneur de confirmer à l'Honorable Secrétaire général, son soutien aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Aujourd'hui, en ce **11 décembre 2014**, nous sommes confiants que ces 10 principes ont été intégrés dans nos méthodes de réflexion et de travail. Depuis la création de notre cabinet, la richesse de notre cœur de métier - qui s'exprime avec la représentation, le conseil et la défense des droits - s'articule autour du professionnalisme de nos équipes et du dévouement envers nos clients, pour leur apporter les solutions adéquates et innovantes qu'ils sont en droit d'attendre. Notre engagement collectif dans la démarche du Global Compact nous a conduits à inclure dans nos objectifs les éléments suivants :

Du point de vue de la Responsabilité sociétale :

- Agir dans le respect de nos obligations éthiques et réglementaires dans le cadre de l'amélioration continue et de notre système de management,
- Réduire les risques professionnels et déployer une pratique du dialogue de façon holistique,
- Promouvoir la santé et le bien-être au travail dans les pratiques de management,
- Recruter en incluant les principes de promotion de la Diversité,
- Sensibiliser et former nos collaborateurs et notre personnel à la responsabilité sociétale (RSE),
- Soutenir les actions ou œuvres sociales et humanitaires.

---

## MIGUÉRÈS MOULIN

Du point de vue de l'Environnement :

- Promouvoir la valorisation et le recyclage de nos déchets,
- Inclure dans le développement d'affaires les solutions réduisant les impacts sur l'environnement par le biais des nouvelles technologies,
- Optimiser notre consommation d'énergie.

Du point de vue de la Qualité et du principe d'amélioration continue :

- Rationaliser et standardiser les meilleures pratiques, en les faisant évoluer positivement contre la force de l'habitude et de l'inertie,
- Entretenir des relations durables avec les parties-prenantes de nos territoires,
- Faire de la relation-clients une préoccupation constante de notre cabinet,
- S'appuyer sur les bonnes pratiques et sur la rigueur du code de déontologie des avocats pour animer notre pôle gouvernance et pour former nos équipes,
- Proposer le meilleur service en créant de la valeur ajoutée à nos clients.

Aussi, l'AARPI Miguères Moulin s'appuie sur l'épanouissement des acteurs de notre développement en mettant la personne humaine au centre de nos préoccupations. Notre engagement au Pacte Mondial des Nations Unies se veut développement durable de notre projet d'entreprise, d'adhésion à ces valeurs que nous défendons et pour lesquelles je m'engage personnellement, tant pour notre Cabinet que pour l'ensemble de nos collaborateurs et partenaires. Aussi, tout un chacun se voit invité, avec ce rapport, à s'enquérir des pratiques de l'AARPI Miguères Moulin.

Très bonne lecture.



Emmanuel Moulin - CEO



FICHE DE PROPOSITION DE PROGRÈS

**NOM, Prénom :**

**Fonction :**

**Date :**

**1. Objet de la proposition, constat :**

**2. Proposition d'amélioration :**

Importance :  Très Important  Important  Moyennement Important

Urgence :  Urgent  Moyennement Urgent  Non Urgent

**3. Proposition transmise à :**

Au Secrétariat de direction  Collègue  CEO

Autre préciser :

**4. Réponse apportée :**

Le :

Par :